

## S O U S C R I P T I O N   P O U R   L ' O U V R A G E :

### JOURNAL D'ANDRÉ BRÜE,

Commissaire général des Affaires de la colonie du Sénégal  
(8 novembre 1722 – 8 juillet 1723)

Du 21 octobre 1722 au 8 juillet 1723, André Brüe fut responsable d'une expédition en Afrique chargée de restaurer la souveraineté française sur l'île d'Arguin prise par les Hollandais et sur les comptoirs africains de Portandic et Tiau, de régler les problèmes des relations de la Compagnie avec les différents chefs de tribus, rois et roitelets de la zone comprise entre le Cap Blanc et la Guinée Bissau.

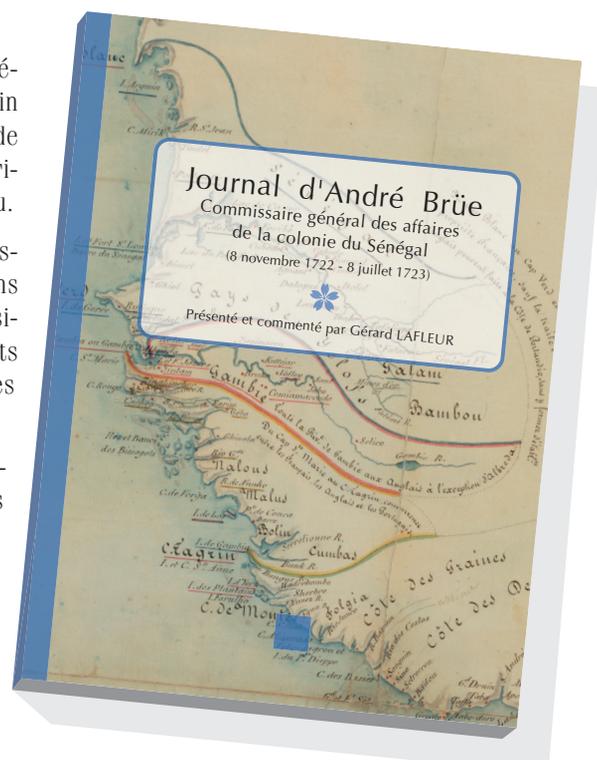
Son journal fourmille de détails sur les relations entre les différents protagonistes de la zone, Européens (Français, Hollandais, Anglais et interlopes) et Africains (Maures et rois africains), sur les méthodes utilisées pour se ménager l'exclusivité du commerce de la gomme, de l'or et des esclaves et le prix des différents objets de ce commerce. Sur les relations également, entre l'Europe, les Antilles et l'Afrique.

L'auteur de ce mémoire connaissait particulièrement bien les lieux et les autorités qu'il rencontra et avec lesquelles il négocia car il fréquentait la zone depuis 1697 à des postes de direction pour les différentes compagnies du Sénégal. Les éléments qu'il consigne dans son journal sont donc précieux et éclairent tout un pan de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest et de ses relations diplomatiques avec les puissances européennes.

Ce document est précédé d'une présentation et d'un commentaire écrit par Gérard LAFLEUR, historien et suivi d'une lettre et d'une relation concernant la prise d'Arguin en 1724, conclusion de l'action initiée par André Brüe.

Depuis une quinzaine d'années, le sujet de l'esclavage est largement traité aux Antilles. Le plus souvent, on traite du problème des esclaves une fois arrivés dans les îles pour s'intéresser au sort indigne qui leur était fait dans les habitations et plus rarement dans les villes. Leur statut juridique, social, économique a été largement décrit et commenté, la traversée est quelquefois évoquée pour montrer sa dureté. Les historiens ont plus rarement étudié le départ et les conditions dans lesquelles les esclaves ont été négociés en Afrique et les relations diplomatiques que cela suppose ; relations entre les pays européens dont les intérêts économiques s'opposent, relations avec les rois et chefs africains qui contrôlent l'intérieur du continent.

Ce document, a le mérite de mettre en valeur tout l'environnement diplomatique nécessaire pour pratiquer le commerce entre la Mauritanie, le Sénégal et au-delà, les relations avec les chefs maures et les rois africains afin d'obtenir le monopole des produits de cette région dont faisaient partie les captifs capturés à l'intérieur des terres.



Gérard LAFLEUR est historien, membre du bureau de la Société d'histoire de la Guadeloupe. Docteur en histoire moderne et contemporaine, responsable du service éducatif des archives départementales de la Guadeloupe de 1981 à 2004, il enseigne actuellement l'histoire de la Caraïbe à l'Université du Temps libre (Université Antilles-Guyane). Il est l'auteur d'ouvrages concernant les populations des Antilles (Caraïbes, Protestants, Juifs sous l'Ancien Régime, Libanais et Syriens XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles...), de monographies sur les communes de la Guadeloupe (Bouillante, Saint-Claude, Gourbeyre, Saint-Martin) de dossiers pédagogiques (La presse en Guadeloupe, Les fortifications de la Guadeloupe, Les cultures secondaires en Guadeloupe, Les immigrations au XIX<sup>e</sup> siècle...) et d'expositions sur les mêmes thèmes.

Il est aussi l'auteur d'un grand nombre d'articles qui concernent l'histoire des Antilles dans leur ensemble.

## B O N   D E   C O M M A N D E

Je souhaite commander l'ouvrage  
JOURNAL D'ANDRÉ BRÜE, Commissaire général des Affaires  
de la colonie du Sénégal (8 novembre 1722 – 8 juillet 1723)

Prix unitaire : 13,00 € - Frais de port : 2,50 €

### Mes coordonnées

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Mode de paiement par chèque  
bancaire à l'ordre de :  
Gérard LAFLEUR  
Le Parnasse - 97120 SAINT-CLAUDE  
Tél. : 0590 80 16 43  
Mèl : gerard.lafleur@wanadoo.fr